



Joint Program Initiative More Years Better Lives :

Montage de projet et dispositions générales

Thématiques de l'appel : les 4 grandes thématiques pour cet appel sont:

- > Facteurs de modernisation du travail : les interactions de l'allongement de la vie active avec la nature en mutation et l'organisation du travail rémunéré et non rémunéré;
- > L'allongement de la vie active et les inégalités : la mesure dans laquelle les impacts de l'allongement de la vie active s'étendent différemment sur différents types de personnes, ou des gens dans des circonstances différentes ;
- > Les défis de santé : l'impact de l'allongement de la vie active sur la santé, et la santé sur l'allongement de la vie active ;
- > les responsabilités d'entraide et de soins : l'impact de l'allongement de la vie active sur les responsabilités familiales des individus et la société en général.

Durée : Max. **3 ans** /// **Budget** total : 700.000€

Conditions de participation : Consortium de **min. 3 partenaires de 3 pays différents** (max. 7 partenaires et max. 2 participants/pays)

Partenaires de l'appel : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède

Modern work factors

How far, and in what ways, are current changes in the way work is organized and managed (including employers' incentives and disincentives) improving or restricting opportunities for people to work longer?

How can the management and organization of work be most effective in enabling people to work longer?

Longer working life & Inequality

How far do policies to extend working life impact differently on different groups of people, considering differences including gender, occupation, education, disability, family status, migrant status, and age cohort?

How do such policies affect factors like life expectancy, quality of life, health and retirement?

What strategies and policies for extending working life ensure that all older people are fairly treated?

Health challenges

What are the consequences of raising formal retirement and pension ages for a worker's health, work ability, work motivation and quality of life?

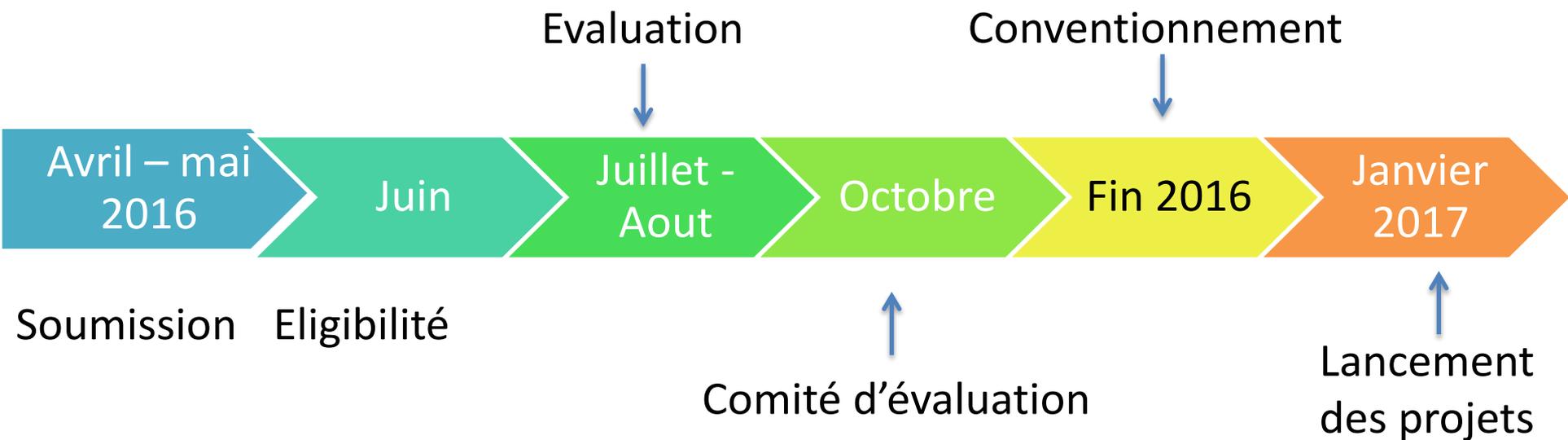
What technologies or strategies for organizing work and managing health conditions are effective at reducing premature retirement?

What strategies are effective in helping older people to maintain a valued and significant contribution to society, through paid or unpaid activity?

Caring responsibilities

How do caring responsibilities affect retirement decisions?

What are the consequences for family care when older people work longer?



Texte de l'AAP en cours d'écriture

Soumission virtuelle : <http://www.jp-demographic.eu/> :

- Soumission d'un document scientifique de 25 pages
- Inscription des partenaires et des données administratives et financières :
 - > Respect du document de gouvernance, du document de modalités de participation des partenaires français et du règlement financier de l'ANR
 - > Transmission de l'annexe financière du partenaire à :
Teddy ARRIF : teddy.arrif@agencerecherche.fr

Composition du consortium

Nomination d'un **“Principal Investigator” (PI) = coordinateur pour le consortium.**

Le PI doit être déclaré éligible par l'une des agences de financement du consortium.

La composition du consortium doit être appropriée par rapport aux objectifs novateurs de la proposition de recherche et la valeur ajoutée de la collaboration internationale doit être clairement démontrée.

Informations de soumission

- Titre du projet
- Acronyme du projet (maximum 15 caractères)
- Durée du projet (mois)
- Coût total du projet et le budget demandé pour être publiquement financé par les organismes de financement
- Types de groupe de recherche (académique, clinique, industrie)
- Mots-clés (5 à 7)
- Résumé scientifique (max. ½ page)
- Les noms de famille, prénoms et affiliations complètes (par cet ordre) du PI
- Les noms de famille, prénoms et affiliations complètes (par cet ordre) de chaque partenaire chercheurs principaux et d'autres membres de l'équipe participant au projet.
- Contexte et état actuel de l'art dans le domaine de la recherche et les résultats préliminaires (max. 2 pages)

Informations de soumission

- Plan de travail y compris les références (max. 8 pages)
- Résumé financier pour chaque partenaire du consortium du projet
- Justifications des coûts du projet demandé et totale (par exemple, la contribution propre + autres sources + demandés). (Max. 1 page)
- La valeur ajoutée de la proposition de la collaboration internationale (max. 1 page)
- Impact potentiel, la sensibilisation des acteurs et de l'exploitation des résultats attendus du projet (max. 1 page)
- Manipulation des droits de propriété intellectuelle (max. ½ page)
- Description des projets en cours (max. 1 page par groupe)
- Les questions d'éthique de la proposition de projet. (Max. ½ page)
- Curriculum vitae pour chaque partenaire du projet : chercheur principal participant avec le courrier électronique et une liste de jusqu'à cinq publications pertinentes au cours des cinq dernières années, démontrant la compétence pour mener à bien le projet (max. 1 page chacun).

L'ANR vérifie trois points :

- 1) Les informations administratives et financières sur les partenaires français doivent être intégralement renseignées sur le site de soumission de l'appel à projets.
- 2) La partie française de la proposition de projet ne doit pas être jugée comme portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle caractérisant une contrefaçon au sens de la propriété intellectuelle.
- 3) Type de recherche : cet appel à projets est ouvert à des projets de :
 - i. Recherche fondamentale ;
 - ii. Recherche industrielle ;
- 4) Composition du consortium : le consortium doit comporter au moins un partenaire français appartenant à la catégorie organisme de recherche (université, EPST, EPIC, ...).

Le **coordinateur français** devrait être impliqué au minimum à hauteur de **40%** de son temps de recherche (possibilité d'une répartition non uniforme sur la durée du projet).

Le total (en personnes.mois) des personnels non permanents (doctorants, post-docs, CDD, intérimaires) donnant lieu à un financement de l'ANR ne devrait pas être supérieur à **30 %** du total (en personnes.mois) des personnels (permanents et non permanents) des partenaires français recevant une aide de l'ANR affectés au projet, sauf justification).

Le financement de chaque post-doctorant ne devrait pas être inférieur à une durée de 12 mois.

Des doctorants peuvent être financés par l'ANR. Le financement de doctorants par l'ANR ne préjuge en rien de l'accord de l'école doctorale. Il est nécessaire d'estimer notamment la durée du projet en lien avec la durée de la dite thèse de doctorat.

Le montant minimum d'une aide attribuée par l'ANR à un partenaire d'un projet est fixé à 15 000 €.

L'encadrement communautaire des aides d'Etat aux entreprises impose un certain nombre de conditions à l'attribution d'aides par l'ANR aux entreprises. L'ANR demande la réception d'un accord de consortium, un an après la date de notification du projet.

Les projets financés feront l'objet d'un suivi scientifique de l'ANR:

- > la fourniture de deux comptes rendus intermédiaires d'avancement,
- > la fourniture de résumés à jour des objectifs, travaux et résultats du projet, destinés aux publications de l'ANR sur tous supports,
- > la fourniture d'un compte rendu de fin de projet nécessaire à l'attribution du solde de l'aide de l'ANR,
- > la collecte d'éléments d'impact du projet jusqu'à un an après la fin du projet,

Règles principales : règlement financier ANR

Financement à coût marginal :

Le coût marginal comprend toutes dépenses directement rattachées à la réalisation du Projet sauf la rémunération des personnels permanents et les frais d'environnement à l'exception de leurs frais de déplacements engagés dans le cadre du Projet.

Financement à coût complet :

Le coût complet inclut l'ensemble des coûts liés au Projet, y compris les frais de structure forfaitisés.

Les dépenses entre Partenaires d'un même Projet ne peuvent pas être prises en compte au titre de l'Aide ANR

Règles principales : règlement financier ANR

Le coût des prestations de service externe figure de façon individualisée parmi les dépenses de fonctionnement et doit rester inférieur ou égal à 50 % du coût global entrant dans l'assiette de l'Aide du Bénéficiaire, sauf dérogation accordée par le directeur général de l'ANR sur demande motivée du Bénéficiaire.

Pour les Bénéficiaires financés à coût marginal, les frais de gestion ont un caractère forfaitaire et sont plafonnés à 4 % des dépenses éligibles réalisées dans la limite du plafond d'Aide accordé, hors frais généraux.

Le Bénéficiaire devra transmettre à l'ANR dans les trois mois à compter de la date de fin de Projet, un relevé récapitulatif de la totalité des dépenses réalisées relatives au Projet sur sa durée totale.

Chaque proposition sera évaluée par jusqu'à trois experts externes indépendants, qui va produire un rapport d'évaluation écrit qui sera discuté lors d'un Comité d'évaluation (PRP).

Un « rapporteur » par projet est choisi afin de présenter la synthèse de l'évaluation et de participer à la réunion du comité d'évaluation par les pairs

Tous les membres du comité d'évaluation sont des « rapporteurs » qui ont participé à l'évaluation externe et qui sont présents et participent aux échanges de la journée du comité d'évaluation.

- **Pertinence et clarté des objectifs** par rapport aux objectifs de l'appel
- **La qualité scientifique de la proposition** (excellence scientifique de la proposition en termes d'approche innovante, l'originalité et les progrès attendus au-delà de l'état de l'art, la disponibilité et la qualité des données existantes, perspective comparative et la multidisciplinarité)
- **Qualité du consortium du projet** (de la compétitivité internationale des participants dans le domaine (s), le travail et l'expertise des participants précédente, la valeur ajoutée de la collaboration transnationale, la participation des jeunes chercheurs)
- **Faisabilité du projet** (rapport des workpackages à des thèmes et objectifs de la proposition, la qualité du plan de travail et le calendrier, la participation équilibrée des partenaires au projet, la qualité et l'efficacité de la coordination et de la gestion, la justification scientifique et l'adéquation du budget demandé et l'évaluation des risques)
- **L'impact potentiel sur la société et les citoyens** (réponse aux besoins sociétaux actuels, fournissant des preuves pour les décideurs et les praticiens; intégration précoce des parties prenantes concernées, assurer la pertinence sociétale au cours du projet et sa diffusion).

Merci de votre attention

